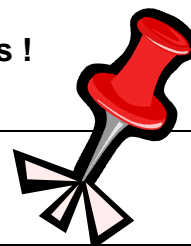


Questions-réponses sur la Taxe au sac à l'attention des ménages !



Questions	Réponses
Que faire des plastiques durs, types emballages de lessive ?	Ils sont à éliminer dans les ordures ménagères incinérables, conditionnés dans les sacs officiels taxés. Les utilisateurs peuvent les découper pour gagner de la place. Les recharges sont à favoriser.
Que faire des plastiques autres (emballages de viandes, sachets, etc.)	A éliminer dans les ordures ménagères incinérables, conditionnés dans les sacs officiels taxés. La vente au détail diminue le volume des emballages.
Comment débarrasser la litière des animaux ?	Les litières végétales (copeaux de bois, sciure, etc) sont reprises au compost. Les litières minérales (sable) doivent être éliminées dans les ordures ménagères incinérables, conditionnés dans les sacs officiels taxés.
Que faire des couches-culottes ?	Les ménages peuvent conditionner les couches-culottes dans des sacs transparents à déposer dans les containers des ordures ménagères incinérables.
Que faire du sagex ?	A éliminer dans les ordures ménagères incinérables, conditionné dans les sacs officiels taxés ou le remettre au fournisseur.
Que faire des bouteilles de lait en PE ?	Les retourner au distributeur.
Que faire des aérosols cosmétiques ou alimentaires ?	Vérifier s'il s'agit d'aluminium ou fer blanc et déposer dans le container adéquat. Idem pour le bouchon.
Que faire des aérosols autres (peinture, etc) ?	A éliminer chez STRID, dans les déchets spéciaux.
Y aura-t-il des vignettes que nous pourrions acheter pour coller sur le stock de nos sacs noirs durant une période transitoire ?	Non, dès le 1 ^{er} juillet 2011, seuls les sacs officiels taxés seront acceptés.

La liste des points de ventes des sacs officiels taxés est disponible sur www.strid.ch.

Dès l'introduction de la taxe au sac, des contrôles réguliers seront effectués par les collaborateurs assermentés du Service des Travaux et de l'Environnement.

Le Service des Travaux et de l'Environnement et STRID remercient la population yverdonnoise pour la participation aux 8 séances d'information dans les quartiers de la ville, ainsi que les nombreuses questions, remarques, idées transmises par téléphone ou par email à notre service.

La Direction du Service des Travaux et de l'Environnement.